

1. Identification du demandeur

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, veuillez joindre une procuration signée par le propriétaire.

Nom			
Adresse			
Ville			
Province		Code postal :	
Téléphone			
Courriel			

2. Description des travaux et du lieu des travaux

Adresse				Code postal :	
Numéro de lot					
Motif de l'abattage de l'arbre <i>Un permis est requis pour un arbre mesurant plus de 10 cm de diamètre, mesuré à 1,4 mètre du sol</i>	<input type="checkbox"/>	Est atteint d'une maladie incurable ou est mort			
	<input type="checkbox"/>	Est dangereux, ne peut être sécurisé			
	<input type="checkbox"/>	Cause ou est à risque de causer des dommages sérieux à la propriété publique ou privée			
	<input type="checkbox"/>	Représente une nuisance pour la croissance d'un arbre voisin d'une plus grande valeur			

Informations supplémentaires (essence de l'arbre, maladie ou parasite qui affecte l'arbre, etc.) :

3. Renseignements sur l'exécutant des travaux

Nom de l'entrepreneur		Numéro RBQ :	
Adresse	Code postal :		
Nom de la personne-ressource			
Téléphone			
Courriel			

4. Documents à joindre à votre demande

Veuillez noter que d'autres documents pourraient vous être demandés pour compléter l'analyse de votre demande.

- ✓ Une ou des photos qui démontrent clairement la situation.

Veuillez joindre tous autres documents en votre possession qui vous semblent pertinents pour l'analyse de votre demande (ex : rapport d'un arboriculteur ou d'un ingénieur forestier).

5. Localisation de l'arbre ou des arbres à abattre

Veillez produire ci-dessous, ou joindre à votre demande, un croquis de votre terrain identifiant :

- ✓ L'emplacement de tous les arbres présents sur votre terrain (à abattre ou non);
- ✓ Veuillez encercler les arbres à abattre et mentionner le diamètre pour chacun d'eux (mesuré à 1,4 mètre du sol).

6. Déclaration du demandeur

Je soussigné, _____, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que le ou les arbres abattus seront remplacés. Je m'engage à fournir à la Ville **une photo de chaque nouvel arbre planté**, de même qu'**une copie de la facture de l'achat desdits arbres**, lesquels doivent respecter les spécifications suivantes :

- **Arbre de type feuillu** : Le nouvel arbre doit avoir une hauteur minimale de 2,5 m à la plantation, excluant la hauteur du pot;
- **Arbre de type conifère** : Le nouvel arbre doit avoir une hauteur minimale de 2 m à la plantation, excluant la hauteur du pot et doit faire partie d'une espèce pouvant atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à hauteur maximale;
- Les arbres doivent être achetés en pot.

Signature :

Date :

Ville de Blainville, Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique

Hôtel de ville, 1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9

Téléphone : 450 434-5254 | Télécopieur : 450 434-8291 | Courriel : urbanisme@blainville.ca | blainville.ca

IMPRIMER

RÉINITIALISER